

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2026

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – KOZAREVIC Zoran - MULLER Michel - ORY Bruno – ROUSSEL Nicolas - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes ADAM Delphine - BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - GALLET Justine – PETIT Angélique -
– RUPT Florence - STRABACH Marie
Conseillers suppléants : GALLOIS Alexandre

Excusé :

M. RAGUE Alain donne procuration à M. CHACON José

Le conseil nomme M. PETIT Angélique pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

M. le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : Rencontre avec la Fondation du Patrimoine pour Travaux Eglise

MAINTIEN OU ANNULATION DES FESTIVITES DU 14 JUILLET 2026

M. le Maire indique au conseil municipal son inquiétude face à la sécheresse, la chaleur et le manque d'eau que notre territoire connaît cet été 2026. Les prévisions météorologiques pour les festivités du 14 juillet ne sont pas rassurantes. C'est pourquoi, M. le Maire demande au conseil si la commune maintient la journée du 14 juillet. Après délibération, à l'unanimité, il est décidé d'annuler tout le programme (structure gonflable, jeux, piste de danse, repas et feu d'artifice).

MODIFICATION PROGRAMME DE TRAVAUX ONF 2025

M. le Maire fait part au conseil, suite à la réunion de commission des bois du 30 juin 2026, que la parcelle 19, prévue à l'état d'assiette 2025 a été martelée et prévue pour partie en affouages. Au vu des volumes prévus dans les autres parcelles pour les affouagistes (moins nombreux chaque année), avec deux saisons d'avance, il est proposé au conseil municipal de modifier la délibération d'état d'assiette 2025 du 24/10/2024 pour la parcelle 19. Elle sera vendue en bloc et sur pied (volume estimé à 543 m3) sauf le bois d'œuvre (79 m3) qui sera vendu en régie (bord de route). Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification.

CONVENTION AVEC ONF POUR DEMATERIALISATION DES FACTURES DE VENTE

M. le Maire informe le conseil municipal que l'ONF accomplit pour le compte de la commune la rédaction, l'envoi et le suivi des factures faites aux acheteurs de bois de notre forêt. Suite à la réforme de la facturation électronique (Chorus Pro) au 1^{er} septembre 2026, il est nécessaire de signer une convention pour donner mandat à l'ONF de déposer la facture sur Chorus pro. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention correspondante.

SDEV : DELEGATION COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC AU 1/1/2027

M. le Maire propose au conseil municipal, de renouveler le transfert de compétence au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en matière d'éclairage public, investissement et entretien. Pour la partie investissement cela concerne les projets d'enfouissement des réseaux ; pour la partie entretien cela correspond au dépannage des lampes, la gestion du réseau et les réponses aux DT/DICT. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le transfert de compétence Eclairage Public (entretien et investissement) à compter du 1^{er} janvier 2027 et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs.

MODIFICATION DELIBERATION POUR EMPLOI ADJOINT ANIMATION PERISCOLAIRE

M. le Maire fait part au conseil municipal que Mme DEPOISSE Angélique ne souhaite pas renouveler son contrat pour le poste d'ATSEM à l'école de Bazoilles. Ainsi, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer le solde de tout compte et lui payer les heures complémentaires s'il y a lieu.

De ce fait, nous devons recruter une nouvelle ATSEM pour la rentrée 2026/2027. Une candidature spontanée a été déposée en mairie et une entrevue satisfaisante a eu lieu. L'embauche sera effective le 1^{er} septembre 2026.

Pour le périscolaire, il est nécessaire d'avoir un BAFD (responsable de la structure d'accueil). La délibération prise le 29 juillet 2022 pour créer le poste d'animateur principal à raison de 2 h/ semaine doit être modifiée afin de pouvoir éventuellement embaucher un contractuel. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette modification et donne pouvoir à M. le Maire pour recruter la personne en conséquence.

MODIFICATION REMUNERATION PERSONNEL CLSH

M. le Maire fait part au conseil municipal que Mme MOUGINOT Corinne, n'ayant pas obtenu son BAFD avant le début du CLSH, sera embauchée en tant que stagiaire BAFD, adjointe au directeur (M. MATHERON). De ce fait, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer sa rémunération à 12,38 € Brut/ heure.

ACHAT MOBILIER ECOLE ET PERISCOLAIRE : OUVERTURE DE CREDITS

Compte-tenu de l'augmentation de l'effectif de l'école à la rentrée 2026/2027 (70 élèves), M. le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire d'acheter des tables et des chaises en complément.

Par ailleurs, lors du conseil d'école, une demande pour l'achat de 2 panneaux de baskets mobiles a été formulée. Après délibération, le conseil municipal accepte de prendre en charge cet achat.

Pour se faire, le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits à hauteur de 1.200 € sur le compte 2188 et par prélèvement sur le cp 231-95 (maison 12 RD74)

TRAVAUX EGLISE : FONDATION DU PATRIMOINE

Suite à l'intervention de la société HDH pour la sécurisation temporaire de la charpente du clocher, nous avons demandé conseil à la Fondation du Patrimoine. Après visite du clocher en présence de l'architecte des bâtiments de France, il nous a été conseillé de prendre l'attache d'un maître d'œuvre (architecte des bâtiments) afin de définir le diagnostic précis des travaux à engager. Suite à ce diagnostic et à l'estimation du montant du projet, les demandes de subvention pourront être sollicitées.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour lancer la consultation d'un architecte des bâtiments et signer la convention avec la Fondation du Patrimoine.

DIVERS

Restriction eau potable : M. le Maire fait part au conseil des restrictions d'eau potable préconisées par la Manoise et le Préfet. Une information a été distribué dans les boîtes aux lettres du village.

Bénévoles bibliothèque : M. le Maire informe le conseil que Mme RUPT Florence se propose d'être bénévole pour assurer une permanence à la bibliothèque le jeudi soir. Afin de redynamiser la bibliothèque sous la compétence de la CCOV, la commune recherche des bénévoles sur d'autres horaires.

Séance levée à 21 heures 00.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 10 juillet 2026.

Le Maire,
M. ORY Bruno

